



ARTS V/SUELS VAUD

Attestation des vérificateurs/contrôleurs aux comptes concernant l'utilisation de la contribution d'un montant égal ou supérieur à CHF 3'000.- d'Arts Visuels Vaud (AVV)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs/contrôleurs de l'institution suivante :

.....
nous avons vérifié l'affectation de la somme allouée de CHF octroyée en date du par AVV.

La responsabilité de l'utilisation de ce montant incombe aux dirigeants de l'institution, alors que notre mission consiste à vérifier l'affectation des sommes attribuées.

Selon notre appréciation, le montant de CHF accordé par AVV a été intégralement¹ utilisé conformément aux objectifs acceptés et selon décision prise par AVV.

De plus, les vérificateurs certifient que l'intégralité de la contribution d'AVV a été utilisée pour le projet auquel elle était destinée, sans prélèvement pour la rétribution éventuelle d'un organisme chargé de la recherche de fonds.

Lieu et date :

Nom, prénom, adresse et fonction
des vérificateurs/contrôleurs :

.....
.....
.....

Signature(s) :

Documents à joindre :

- Comptes de l'exercice durant lequel la contribution a été utilisée
- Comptes détaillés du projet avec chiffres du budget mis en parallèle

À retourner à :

Arts Visuels Vaud, 1000 Lausanne

¹ En cas d'utilisation partielle de la contribution, merci d'indiquer l'utilisation future du solde.